

# 4270522 Lyreco Highlighter Purple

## Lyreco Group

Chemwatch: 35-3308  
Version Num: 2.1.1.1  
Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (CE) n ° 453/2010)

Code d'alerte du risque: 0

Date de revision: 04/12/2013  
Date d'impression: 02/17/2015  
date initiale: Pas Disponible  
S.REACH.FRA.FR

## SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	4270522 Lyreco Highlighter Purple
Autres moyens d'identification	Pas Disponible
Numéro d'index	Sans Objet

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Highlighter. NOTE: Information on this SDS refers to ink used in pens and markers, however, it applies to these inks in bulk.
Utilisations déconseillées	Sans Objet

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Lyreco Group
Adresse	Valenciennes Cedex 9 59318 France
Téléphone	+33 3 2723 6400; 0 825 09 08 07 (FRA)
Fax	+33 3 2723 1767
Site Internet	Pas Disponible
Courriel	msds@lyreco.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	Pas Disponible
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible

## SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification DSD	En cas d'amalgame, la classification a été préparée par le DPD suivant (Directive 1999/45/EC) ou CLP (Règlement CE) No. 1272/2008 règlements
Classification DPD	Sans Objet
Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]	Sans Objet

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments pour étiquette CLP	Sans Objet
-----------------------------	------------

MENTION D'AVERTISSEMENT	<b>SANS OBJET</b>
-------------------------	-------------------

### Déclaration(s) sur les risques

Sans Objet

### Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

### CLP classement (supplémentaire)

Sans Objet

### Déclarations de Sécurité: Prévention

Sans Objet

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
------	--

### Déclarations de Sécurité: Réponse

Continued...

Sans Objet

#### Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

#### Déclarations de Sécurité: Élimination

Sans Objet

### 2.3. Autres dangers

## SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

### 3.2. Mélanges

1. Numéro CAS 2. EC Num 3. Numéro index 4. Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon la directive 67/548/EEC [DSD]	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
--	----------	-----	--	---

ink containing,

**Légende:** 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI 4. Classement établi à partir de C & L

## SECTION 4 PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Si avalé, NE PAS faire vomir.</b></li> <li>▶ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le coté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration.</li> <li>▶ Suivre le patient avec attention.</li> <li>▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente.</li> <li>▶ Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber.</li> <li>▶ Rechercher un avis médical.</li> <li>▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.</li> <li>▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.</li> </ul> <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rincez la région touchée à l'eau.</li> <li>▶ Si l'irritation persiste, consultez un médecin.</li> <li>▶ Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil.</li> </ul> <p>Si ce produit entre en contact avec la peau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible).</li> <li>▶ Consultez un médecin s'il y a une irritation.</li> </ul>
<b>Contact des yeux</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rincez la région touchée à l'eau.</li> <li>▶ Si l'irritation persiste, consultez un médecin.</li> <li>▶ Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil.</li> </ul>
<b>Contact avec la peau</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec la peau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible).</li> <li>▶ Consultez un médecin s'il y a une irritation.</li> </ul>
<b>Inhalation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.</li> <li>▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.</li> </ul>
<b>Ingestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Si avalé, NE PAS faire vomir.</b></li> <li>▶ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le coté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration.</li> <li>▶ Suivre le patient avec attention.</li> <li>▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente.</li> <li>▶ Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber.</li> <li>▶ Rechercher un avis médical.</li> </ul>

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

## SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Le produit contient une proportion substantielle d'eau et donc il n'y a pas de restriction sur le type de média d'extinction à utiliser.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Incompatibilité au feu** Non connu.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Continued...

4270522 Lyreco Highlighter Purple

<b>Lutte Incendie</b>	▶ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque.
<b>Risque D'Incendie/Explosion</b>	▶ Le matériel n'est pas combustible d'emblée dans des conditions normales.

**SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

	Voir l'article 8
--	------------------

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

	Voir section 12
--	-----------------

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Eclaboussures Mineures</b>	▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements.
<b>Eclaboussures Majeures</b>	Risque faible.

**6.4. Référence à d'autres sections**

	Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS..
--	---

**SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Manipulation Sure</b>	▶ Limiter tous les contacts personnels non nécessaires.
<b>Protection anti- Feu et explosion</b>	Voir Section 5
<b>Autres Données</b>	▶ Stockez-le dans son récipient d'origine.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

<b>Container adapté</b>	▶ Emballage en polypropylène ou polyéthylène.
<b>Incompatibilité de Stockage</b>	Éviter une réaction avec des agents oxydants.

**INCOMPATIBILITÉS DU MATÉRIELLE D'EMBALLAGE**

Pas Disponible

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir section 1.2

**SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)**

Pas Disponible

**PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)**

Pas Disponible

**VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)**

**DONNEES SUR LES INGREDIENTS**

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Pas Disponible						

**LIMITES D'URGENCE**

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
4270522 Lyreco Highlighter Purple	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
4270522 Lyreco Highlighter Purple	Pas Disponible	Pas Disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition**

<b>8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié</b>	Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales.
---	--

<b>8.2.2. Protection Individuelle</b>	
---------------------------------------	---

<b>Protection des yeux/du visage.</b>	► Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.
<b>Protection de la peau</b>	Voir protection Main ci-dessous
<b>Protection des mains / pieds</b>	Porter des gants de protection généraux, eg., gants en caoutchouc légers.
<b>Protection corporelle</b>	Voir Autre protection ci-dessous
<b>Autres protections</b>	Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités.
<b>Les risques thermiques</b>	Pas Disponible

**Produit(s) recommandé(s)****INDEX DE SELECTION DES GANTS**

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

"Forsberg Clothing Performance Index".

L(Les) effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

4270522 Lyreco Highlighter Purple

Matériel	CPI
BUTYL	C
NATURAL RUBBER	C
NEOPRENE	C
PVA	C
VITON	C

\* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

**REMARQUE:** Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

\* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

**Protection respiratoire**

Sans Objet

**8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Voir section 12

**SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Fluorescent purple liquid with neutral odour; mixes with water.		
<b>État Physique</b>	Liquid	<b>Densité relative (Water = 1)</b>	1.1
<b>Odeur</b>	Pas Disponible	<b>Coefficient de partition n-octanol / eau</b>	Pas Disponible
<b>Seuil pour les odeurs</b>	Pas Disponible	<b>Température d'auto-allumage (°C)</b>	Pas Disponible
<b>pH (comme fourni)</b>	6-7	<b>Température de décomposition</b>	Pas Disponible
<b>Point de fusion / point de congélation (°C)</b>	Pas Disponible	<b>Viscosité (cSt)</b>	5
<b>Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (°C)</b>	100 approx.	<b>Poids Moléculaire (g/mol)</b>	Sans Objet
<b>Point d'éclair (°C)</b>	Pas Disponible	<b>goût</b>	Pas Disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas Disponible	<b>Propriétés explosives</b>	Pas Disponible
<b>Inflammabilité</b>	Pas Disponible	<b>Propriétés oxydantes</b>	Pas Disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Pas Disponible	<b>La tension de surface (dyn/cm or mN/m)</b>	Pas Disponible
<b>Limite inférieure d'explosivité (LIE)</b>	Pas Disponible	<b>Composé volatil (%vol)</b>	Pas Disponible
<b>Pression de vapeur (kPa)</b>	Pas Disponible	<b>Groupe du Gaz</b>	Pas Disponible
<b>hydrosolubilité (g/L)</b>	miscible	<b>pH en solution (1%)</b>	Pas Disponible
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	Pas Disponible	<b>VOC g/L</b>	Pas Disponible

**9.2. Autres informations**

	Pas Disponible
--	----------------

**SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	▶ Présence de matériaux incompatibles.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux).
Ingestion	Le produit <b>N'A PAS ETE</b> classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'.
Contact avec la peau	Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux).
Yeux	Bien que le liquide ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisé par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctive (comme pour des brûlures dues au vent).
Chronique	Une exposition à long terme au produit n'est pas connue comme produisant des effets négatifs chroniques pour la santé (tel que classé par les Directives CE utilisant des modèles animaux) ; néanmoins, une exposition par n'importe quelle voie devrait être minimisée.

4270522 Lyreco Highlighter Purple	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Pas Disponible	Pas Disponible
<b>Légende:</b>	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

4270522 Lyreco Highlighter Purple	Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature.
-----------------------------------	--

toxicité aiguë	⊖	Cancérogénicité	⊖
Irritation / corrosion	⊖	reproducteur	⊖
Lésions oculaires graves / irritation	⊖	STOT - exposition unique	⊖
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	⊖	STOT - exposition répétée	⊖
Mutagenéité	⊖	risque d'aspiration	⊖

**Légende:**   
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible   
 ✗ – Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification   
 ⊖ – Données non disponibles pour faire la classification

### statut CMR

Sans Objet

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

### 12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Critères PBT et vPvB remplies?	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

### 12.6. Autres effets néfastes

Continued...

Aucune donnée disponible

**SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Élimination du produit / emballage	► Recycler si possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclage.
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

**SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Étiquettes nécessaires**

Polluant marin	aucun
----------------	-------

**Transport par terre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.3. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.4. Dangers pour l'environnement	Aucune donnée appropriée	
14.5. Classe(s) de danger pour le transport	classe	Sans Objet
	Risque Secondaire	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	Sans Objet
	quantité limitée	Sans Objet

**Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.3. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.4. Dangers pour l'environnement	Aucune donnée appropriée	
14.5. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	Sans Objet
	Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet
	Code ERG	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	Sans Objet
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	Sans Objet
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	Sans Objet
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	Sans Objet
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Sans Objet
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet

**Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.3. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.4. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.5. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	Sans Objet
	IMDG Sous-risque	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	Sans Objet
	Dispositions particulières	Sans Objet

Continued...

Quantités limitées | Sans Objet

**Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

<b>14.1. Numéro ONU</b>	Sans Objet	
<b>14.2. Groupe d'emballage</b>	Sans Objet	
<b>14.3. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Sans Objet	
<b>14.4. Dangers pour l'environnement</b>	Aucune donnée appropriée	
<b>14.5. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Sans Objet	Sans Objet
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Code de classification	Sans Objet
	Quantités Limitées	Sans Objet
	Équipement requis	Sans Objet
	Feu cônes nombre	Sans Objet

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

source	ingrédient	catégorie de pollution
--------	------------	------------------------

**SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Sans Objet

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 67/548/EEC, 1999/45/EC, 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 453/2010, règlement (CE) no 1907/2006, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible.

**SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS****Codes pleine de risques de texte et de danger**

Sans Objet

**autres informations****Éléments pour étiquette DSD / DPD**

Sans Objet

Les déclarations de risque pertinent sont énumérés dans la section 2.1

<b>Indications de danger</b>	Sans Objet
------------------------------	------------

**CONSIGNES DE SÉCURITÉ**

<b>S02</b>	Conserver hors de la portée des enfants.
------------	--

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

Une liste des références utilisées par le comité se trouve sur le site suivant: [www.chemwatch.net/references](http://www.chemwatch.net/references)

La fiche technique santé-sécurité ((M)SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Ce document est soumis au droit d'auteur. A l'exception d'utilisation sensées pour des études privées, recherches, revues ou critiques, comme permis dans loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite d'aucune manière sans l'accord écrit de CHEMWATCH. TEL (+61 3 9572 4700)